

S.A.G.E.

SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU

Orne moyenne

Agir ensemble pour l'eau



www.aprim-caen.fr

Agir ensemble pour l'eau

logo OK



INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE
DU BASSIN DE L'ORNE

Le fruit d'une réflexion commune

Par Xavier **LEBRUN** – Président de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne



© Conseil Général de Calvados

La gestion de nos ressources en eau regroupe un ensemble d'actions qu'il faut mettre en œuvre avec conviction et détermination pour préserver notre avenir. Cette préoccupation a été traduite par des lois aux niveaux européen et national. L'objectif commun visé est d'atteindre le bon état qualitatif et quantitatif de nos ressources en eau.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.), outil de planification, a pour vocation de mettre en place une politique concertée de l'eau à l'échelle cohérente du bassin versant. Cette démarche repose sur la participation dans le cadre d'une Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), des principaux acteurs de l'eau : des services de l'Etat aux consommateurs, les collectivités territoriales, les associations, les usagers. Le S.A.G.E. fixe des préconisations adaptées au contexte local permettant d'atteindre le bon état de nos ressources en eau et des milieux associés.

Dans cette perspective, l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, unissant les départements de l'Orne et du Calvados, s'est engagée dès 2001 dans la réalisation des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur les bassins de l'Orne et de la Seulles : le S.A.G.E. Orne amont, qui vient de débiter, le S.A.G.E. Orne moyenne et le S.A.G.E. Orne aval – Seulles, en cours d'élaboration. La mission de l'Institution consiste à donner les moyens aux Commissions Locales de l'Eau de travailler à l'élaboration des trois S.A.G.E. de l'Orne et de la Seulles. Je remercie tant pour leur contribution financière que technique l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil régional et les deux Conseils généraux de l'Orne et du Calvados.

Le document qui vous est présenté est un condensé du travail réalisé par les Commissions Locales de l'Eau. Il n'a pas seulement pour objet de vous informer et de rendre compte, il peut être un support à votre réaction. C'est notre souhait.

Une richesse naturelle à préserver

Par Pascal **ALLIZARD** – Président du S.A.G.E. Orne moyenne



© Conseil Général de Calvados

Le bassin de l'Orne moyenne est un territoire principalement rural offrant des milieux naturels de qualité et accueillant de nombreuses espèces remarquables comme la loutre, l'écrevisse à pattes blanches, le saumon ... Notre territoire est également le siège du 3e pôle industriel de Basse-Normandie avec la présence des villes de Flers, Condé-sur-Noireau et Tinchebray.

Pour assurer une cohabitation entre ces milieux naturels à préserver et les activités industrielles garantes du développement économique du secteur, notre action au sein de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) doit aboutir à une politique globale de gestion des ressources en eau et des milieux naturels associés basée sur une concertation de l'ensemble des usagers et acteurs de l'eau. Notre C.L.E., Parlement de l'eau local, permet à chacun d'exposer ses besoins et ses contraintes, assurant ainsi une meilleure compréhension des acteurs entre eux. Le travail ainsi réalisé aboutit à des préconisations comprises et acceptées par tous facilitant leur mise en œuvre.

Afin de mieux appréhender les caractéristiques variées du bassin de l'Orne, le choix a été de scinder le territoire en trois Schémas d'aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.). Nous occupons la partie moyenne de ce bassin, charnière au relief marqué entre deux secteurs de plaine. Il est bien entendu indispensable de veiller à la cohérence entre ces trois démarches. C'est pourquoi nous travaillons ensemble au sein du Comité Inter-S.A.G.E., organe d'échange et de concertation entre les trois C.L.E..

J'espère que ce document vous apportera des éléments utiles de connaissance de notre territoire. Il se base sur l'état des lieux et le diagnostic du territoire validés par la C.L.E..

Bonne lecture !

Agir ensemble pour l'eau sommaire

4/5 Le S.A.G.E.

Un outil de concertation pour mieux gérer la ressource
Le S.A.G.E. Orne moyenne : sur quel territoire ?
Une Commission locale de l'eau pour décider (CLE)
Reportage : dans les coulisses de la CLE

6/7 Le territoire

Des zones bocagères
De faibles ressources en eau
Des milieux naturels remarquables
Une activité industrielle forte

8/9 Les problématiques

Des facteurs qui s'additionnent :
• un territoire propice aux inondations
• des cours d'eau aménagés
• l'influence de l'activité agricole
• le rôle des activités économiques

10/14 Les enjeux

11 enjeux pour une meilleure gestion de l'eau
Interview : comment répondre aux enjeux ?
Les enjeux stratégiques en quelques lignes

15 Les étapes à venir

Le calendrier des échéances

16 Les contacts

Le S.A.G.E., un outil de concertation pour mieux gérer la ressource

À l'échelle d'un bassin versant et dans une logique de développement durable, un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) a pour objectif de mettre en place une gestion concertée de l'eau afin de préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Document de planification basé sur le dialogue, il fixe les objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et de gestion quantitative des ressources en eau superficielle, souterraine et des milieux aquatiques.

Une commission locale de l'eau pour décider

Le maître-mot est la concertation. Chaque S.A.G.E. est doté d'un espace de discussion et de prise de décisions : la Commission Locale de l'Eau (CLE). La mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant nécessite en effet la collaboration de nombreux partenaires pour assurer le succès de la démarche. Outre le ministère en charge de l'Environnement et les services déconcentrés de l'Etat intéressés, il s'agit de fédérer dans une instance de débat des représentants des acteurs locaux de la gestion de l'eau sur les bassins versants de l'Orne et de la Seulles : associations, chambres consulaires, élus. Cette commission, présidée par un élu local porteur du projet, est composée de 50% d'élus (région, départements, intercommunalités, communes), 25% d'usagers (associations de consommateurs et organisations socioprofessionnelles, EDF...) et 25% de représentants de l'Etat (Préfecture, DDAF, DDE, DIREN, Agence de l'eau). C'est elle qui élabore le schéma, sur la base d'une large concertation de ces acteurs.

A l'échelle d'un bassin versant

La bonne échelle pour gérer les eaux de surface est un espace cohérent géographiquement : le bassin versant. Ce dernier désigne le territoire sur lequel les eaux de surface s'écoulent toutes vers un même point, appelé exutoire. Les sols, la végétation, les animaux et les êtres humains font partie d'un bassin versant. Ce dernier remplit des fonctions à la fois hydrologiques, écologiques, sociologiques, économiques et touristiques.

Sur quel territoire ?



Le bassin versant s'étend sur deux départements : l'Orne et le Calvados

Le territoire du S.A.G.E. a une superficie d'environ 1 270 km² : les cours d'eau de cette partie du bassin sont nombreux. Les réserves souterraines y sont très faibles, entraînant un fort ruissellement, par conséquent les débits des cours d'eau sont fortement dépendants des pluies. Sur le territoire du S.A.G.E., l'Orne, le fleuve le plus important de la Basse-Normandie (175 km de long et près de 2.900 km² de bassin versant), reçoit les eaux de ces principaux sous bassins : en rive gauche le Noireau (42% du territoire du S.A.G.E.) et la Rouvre (25% du territoire), la Baize (9% du territoire) en rive droite. Le sous bassin du Noireau reçoit les eaux de la Druance en rive gauche (17% du territoire) et de la Vère en rive droite (9% du territoire).



Le bassin versant de l'Orne

Le bassin de l'Orne prend sa source dans la plaine de Caen-Argentan puis traverse le pré-bocage dans sa partie médiane, au relief plus marqué, avant de finir dans la plaine de Caen et de se jeter dans la Manche à Ouistreham.

L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT

-  Le S.A.G.E. Orne aval-Seulles
-  Le S.A.G.E. Orne moyenne
-  Le S.A.G.E. Orne amont

REPORTAGE

Dans les coulisses d'une CLE

Des réunions pour s'informer et décider



Espace de concertation et de prise de décisions, la CLE (Commission locale de l'eau) réunit de nombreux partenaires, acteurs locaux de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Orne moyenne. Présidée par un élu local, elle est composée de 52 membres

[50 % d'élus, 25 % d'usagers et 25 % de représentants de l'Etat]. « Notre présence est indispensable comme occupants du territoire, réagit Jean-Luc Delaunay, représentant la Chambre d'agriculture de l'Orne. Je me fais une obligation d'y assister. Chacun apporte sa perception des problèmes. » Même assiduité pour Françoise Leprince, au titre du Comité de liaison des organisations des consommateurs de l'Orne : « j'écoute beaucoup. N'étant pas dans la technique, j'essaie de comprendre car je suis très sensible aux problèmes des nitrates. » Maire d'Athis-de-l'Orne, Jean-Claude Lebaillly est lui aussi attentif à ce qui se dit : « la CLE essaye de faire cohabiter des intérêts très divers. C'est un long travail. » Demain, après la phase du diagnostic et des enjeux, les décisions seront à prendre. « Je n'attends que ça », souligne Françoise Leprince. « Nous serons très vigilants », assure Jean-Claude Lebaillly. « Je suis impatient de voir quelles priorités seront définies », note Jean-Luc Delaunay.

Une Institution pour l'animation

L'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne (IIBO) a pour rôle d'assurer l'animation et le financement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orne amont, Orne moyenne et Orne aval - Seulles. Regroupant les départements de l'Orne et du Calvados, elle a été créée en juin 2001 suite à l'installation des Commissions Locales de l'Eau (C.L.E.) des S.A.G.E. Orne moyenne et Orne aval - Seulles. La C.L.E. du S.A.G.E. Orne amont, créée en août 2005, a rejoint l'Institution en 2006.

Un Comité pour la cohérence

Le bassin de l'Orne est tronçonné en 3 territoires de S.A.G.E. : le S.A.G.E. Orne amont, le S.A.G.E. Orne moyenne et le S.A.G.E. Orne aval - Seulles. Pour assurer une cohérence sur tout le bassin, un Comité Inter-S.A.G.E. a été mis en place. Il regroupe des membres des 3 S.A.G.E..

Un territoire rural en zone bocagère

Le territoire du S.A.G.E. est majoritairement agricole et tourné vers l'élevage : près de 80% de la surface du bassin est occupée par des terres agricoles, dont 53% par des prairies. Il compte 108.000 habitants.

LE S.A.G.E. ORNE MOYENNE



Des zones bocagères

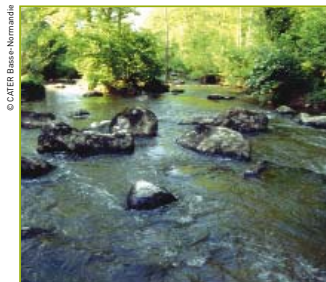
Le territoire est marqué par la polyculture et l'élevage. Les sols agricoles prédominent donc sur les surfaces urbanisées ou naturelles : ils occupaient entre 70 et 80% de la surface en 2000 (données recensement général agricole), principalement des zones bocagères à forte activité d'élevage. En bordure de la plaine de Caen, les cultures sont plus présentes. Quant aux prairies, elles sont majoritaires (50% sur le bassin du cours de l'Orne sans ses principaux affluents).

Le reste du territoire se compose essentiellement de zones agricoles dites hétérogènes, de terres arables, et dans une moindre mesure, de forêts et zones semi naturelles (moins de 8%) et de zones artificialisées.

Le secteur est soumis principalement à des pollutions diffuses (nitrates, phosphore, pesticides) par le biais des exploitations d'élevage (épandage, fumier), des dispositifs d'assainissement autonomes défectueux, et des traitements des cultures et bords de routes.



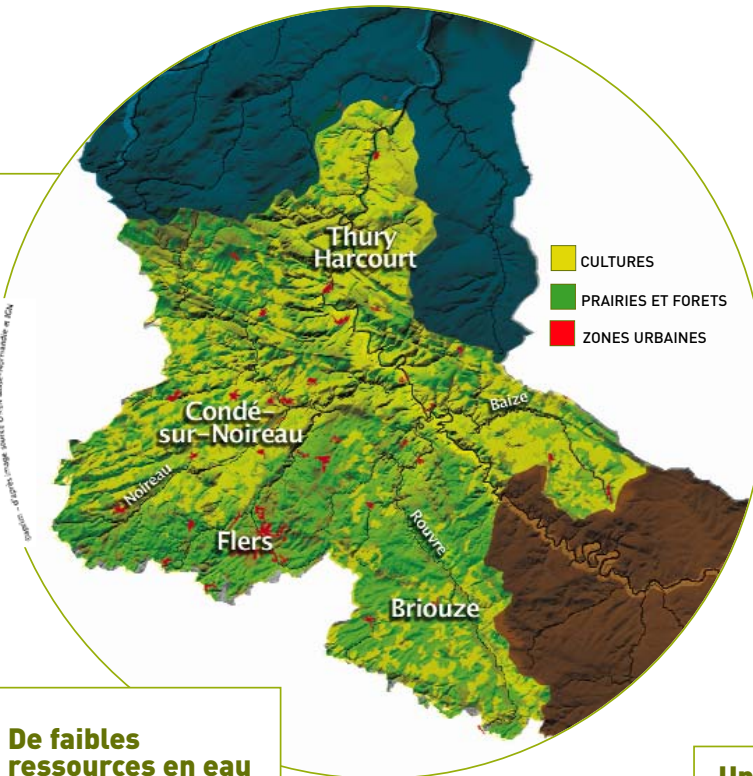
Périmètre de protection à Périgny



La Rouvre à Taillebois

De faibles ressources en eau

Le territoire du bassin de l'Orne moyenne, par ses caractéristiques géologiques, est vulnérable quant à la qualité de ses ressources en eau. Cette vulnérabilité se traduit par de faibles débits des cours d'eau en période d'étiage et des faibles réserves d'eau souterraine, impliquant une mauvaise aptitude à résister aux périodes de sécheresse. Ses principales ressources résident dans les eaux superficielles, sensibles aux pollutions diffuses et ponctuelles.



Une activité industrielle forte

Dans les secteurs de Flers, Condé-sur-Noireau et Tinchebray, l'activité industrielle est importante dans les domaines de l'automobile, l'agroalimentaire et la métallurgie. Les métaux lourds ont longtemps pollué les cours d'eau comme la Vère ou le Noireau mais aujourd'hui, les rejets sont de mieux en mieux maîtrisés. Il n'en reste pas moins que ces activités ont des besoins en eau de qualité et en forte quantité.



Des milieux naturels remarquables

Ils sont répartis sur la quasi-totalité du territoire, avec des secteurs protégés comme la vallée de la Druance, la Rouvre (aval du cours principal, marais du Grand Hazé) et la vallée de l'Orne (sites Natura 2000). Les rivières du S.A.G.E. Orne moyenne ont donc un potentiel écologique riche. Les principaux affluents ont des caractéristiques naturelles (pente, hydrologie, etc.) privilégiées pour la vie de peuplements piscicoles diversifiés et exigeants. On y trouve des espèces remarquables : loutre, mulette perlière, écrevisse à pattes blanches. Dans ces cours d'eau à poissons migrateurs, on trouve saumon, alose, lamproie, anguille... Mais les affluents sont fragilisés par la difficulté de maintenir des débits suffisants à l'étiage.



L'Orne au Val de Viard

Le Chiffre **2%**

Les zones urbanisées s'étendent sur 20 km² (d'après Corine Land Cover 1994) du territoire, soit environ 2% de la surface totale du S.A.G.E. (Celles-ci sont principalement localisées sur les bassins de la Vère et du Noireau. La population du territoire, tout comme l'activité industrielle, est concentrée sur la partie sud-est du territoire, sur le bassin du Noireau autour des agglomérations de Flers, Condé-sur-Noireau, Tinchebray et, dans une moindre mesure, sur la Rouvre autour d'Althis-de-l'Orne et de Briouze.

Des facteurs qui s'additionnent

Le territoire du S.A.G.E. Orne moyenne est un secteur naturellement vulnérable. En période de sécheresse comme en période de crues.



J. Sabon, V. de Thury-Harcourt

Débordement de l'Orne à Thury-Harcourt

Un terrain propice aux inondations

Les terrains du socle étant peu perméables, lors de fortes précipitations ou de longues périodes pluvieuses, le territoire du S.A.G.E. Orne moyenne est touché par deux types d'inondations : les débordements de cours d'eau et le ruissellement.

Les paramètres favorables aux inondations par ruissellement sont principalement les fortes pentes et les sols peu perméables. En effet, plus le terrain est pentu, plus les eaux de pluies vont ruisseler et parvenir rapidement dans les cours d'eau. Ceci sera d'autant plus vrai que l'occupation du sol ne permettra pas un ralentissement des eaux de ruissellement.

Les paramètres favorables aux inondations par débordement de cours d'eau sont principalement les secteurs plans permettant l'expansion des crues, les ruptures de pentes induisant un brusque ralentissement des eaux dans les cours d'eau et l'imperméabilisation des sols, liée soit à l'aménagement du territoire, soit à la nature même des sols.

Or, l'urbanisation s'est fortement développée lors des dernières décennies, et s'est étendue dans les fonds de vallées qui restent inondables en période de hautes eaux. Cette urbanisation non maîtrisée expose les activités humaines et la population au risque d'inondation et diminue les capacités d'expansion des crues.

Des cours d'eau aménagés

Les cours d'eau ont subi au cours du temps certains aménagements, tels que les ouvrages hydrauliques (avec des vocations différentes telles que la production d'énergie, l'alimentation en eau potable, l'alimentation du bétail, l'agrément...), le recalibrage, Nécessaires pour certaines activités, les barrages peuvent altérer le bon fonctionnement des rivières, en modifiant leurs écoulements naturels. Les différents aménagements de la rivière ont un impact sur l'équilibre écologique du cours d'eau.

Ainsi, sur un tronçon de 65 kilomètres du cours de l'Orne entre l'aval du barrage de Saint-Philbert-sur-Orne et Caen (2003, Conseil Supérieur de la Pêche), on note une perte de pente naturelle de 64%, induite par la présence de 37 barrages. Des mesures compensatoires sont mises en œuvre telles que l'aménagement de passes à poissons sur les ouvrages et l'adoption d'un plan de gestion des poissons migrateurs.



Barrage sur l'Orne

A noter

Afin de limiter les dégâts en période de crue, un programme de travaux de lutte contre les inondations a été entrepris par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fiers. La mise en place d'un Plan de Prévention des Risques « Inondations » est prévue sur les vallées de la Vère et du Noireau.

L'influence de l'activité agricole



Sur les hauteurs de Thury-Harcourt

L'activité agricole est consommatrice d'eau pour l'irrigation et le traitement des cultures mais aussi pour l'alimentation en eau du bétail. Les volumes captés destinés à l'agriculture sont difficiles à évaluer.

Le développement de la productivité agricole pose aussi la question du ruissellement des excédents de nutriments épanchés, provenant des effluents animaux et des amendements sur les cultures. La profession agricole s'est engagée dans le Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) qui doit aboutir à la réduction des rejets ponctuels.

L'augmentation des terres labourables et de la taille des

parcelles [diminution du linéaire de haies, disparition de talus et fossés...] aggrave le transfert de pollution vers les eaux. L'agriculture n'est pas la seule à générer des impacts sur les ressources en eau et les milieux aquatiques. L'aménagement urbain a aussi des effets néfastes sur les phénomènes de ruissellement et d'érosion.

Le territoire du S.A.G.E. Orne moyenne est aujourd'hui en zone vulnérable, au titre de la Directive européenne Nitrate. Ce classement vise à protéger les eaux de surface et souterraines de la pollution provoquée par les nitrates issus de l'activité agricole, à protéger la production d'eau potable, et à limiter les risques d'eutrophisation des eaux de surface et côtières.

A noter

Le rôle des haies

D'après une étude réalisée pour la DIREN de Basse-Normandie en janvier 2005 relative à la dynamique bocagère en Basse-Normandie entre 1984 et 1997-98, une diminution de près de 22% du linéaire de haies a été observée pendant cette période sur la partie Ouest du département de l'Orne, et de 24% sur le centre du Calvados. Les haies, talus, fossés constituent de véritables obstacles au ruissellement. Ils permettent de limiter la vitesse de l'eau qui ruisselle et de ce fait de limiter l'érosion, et favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol. Leur disparition a un impact négatif sur les inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau, et aussi sur la réalimentation des nappes.

Le rôle des activités économiques

Sur le territoire du S.A.G.E., 2/3 des prélèvements en eau par les industriels ont lieu dans les eaux superficielles. Le bassin de la Vère est le siège de nombreuses entreprises dont l'activité de certaines est le traitement de surface ; ceci se confirme par un flux annuel important de métaux rejeté soit vers le milieu naturel soit vers le réseau d'assainissement.

Après le traitement de surface, l'activité la plus présente sur le territoire du S.A.G.E. est l'industrie agro-alimentaire localisée sur les bassins de la Rouvre et du Noireau. A côté des entreprises qui peuvent être à l'origine de flux ponctuels de pollutions, le tourisme et le développement de l'urbanisation génèrent des pressions sur les ressources en eau. Des rejets d'eaux usées domestiques se concentrent sur certains secteurs.



Zone industrielle de Condé-sur-Noireau

Le Chiffre **73**

Sur le territoire du S.A.G.E., 73 sites industriels sont potentiellement polluants, suivis soit par la DRIRE de Basse-Normandie, soit par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

11 enjeux pour une meilleure gestion

Pour le S.A.G.E. Orne moyenne, onze enjeux ont été identifiés suite à la réalisation d'un diagnostic. Pour y répondre, des actions seront mises en œuvre impérativement pour une meilleure gestion des eaux. Pour certaines, des échéances ont d'ores et déjà été fixées.

L'INTERVIEW

Laure Aerts, Adjointe au chef du Service Eau, Milieux Aquatiques et Risques Naturels - DIREN Basse-Normandie

Pourquoi un diagnostic ?

En tant que service de l'Etat, le réflexe est de reprendre la définition théorique du diagnostic : au delà de la vision morcelée d'un simple état de lieux réalisé grâce à une approche « milieux » et « usages » et qui, au final, n'est qu'une compilation de données brutes, le diagnostic doit permettre de dégager une vision objective globale du périmètre qui tienne compte des besoins entre les usages, des liaisons entre les milieux et des interrelations "usages-milieux". Il s'agit de comprendre le fonctionnement du bassin versant et de bâtir collectivement la vision du périmètre.

Sur un plan pratique, la confrontation des différents éléments permet de dégager et de hiérarchiser des voies de consensus, des convergences d'attentes, de besoins, au même titre que des divergences ou des conflits potentiels. Le but du diagnostic est de permettre également un repérage des opportunités et des atouts du bassin, autour desquels se construira le projet de S.A.G.E. Le diagnostic est donc une étape clef dans le cadre de l'élaboration d'un S.A.G.E.

Onze enjeux ont été identifiés. Quelle est leur importance ?

Il n'y a pas onze enjeux déconnectés les uns des autres mais onze enjeux qui se complètent, qui sont inter-dépendants. La problématique de l'eau, des milieux et des usages associés est complexe. Aussi, il apparaît difficile de répondre aisément à cette question. La Commission Locale de l'Eau va devoir s'attacher à répondre à chacun des enjeux identifiés sans minimiser l'importance de l'un par rapport à un autre. Ainsi seulement, elle pourra rédiger un document permettant d'appréhender véritablement la gestion de l'eau de manière équilibrée. Il s'agit de concilier l'ensemble des usages de l'eau légalement exercés (exigences de santé publique, libre écoulement des eaux, protection contre les inondations, agriculture, industrie, pêche, production d'énergie, transports, loisirs), avec le développement et la protection de la ressource en eau.

Comment répondre aux enjeux identifiés ?

En tant que service de l'Etat participant à de nombreuses démarches de planification à une échelle plus ou moins grande que celle des S.A.G.E. de l'Orne, la DIREN Basse-Normandie a déjà pu se construire une « boîte à outils » permettant de proposer des solutions aux problèmes mis en évidence dans le cadre du diagnostic. Pour autant, il n'appartient pas à l'Etat de livrer d'emblée des recettes toutes faites et il revient clairement à la Commission Locale de l'Eau de répondre aux enjeux identifiés et ce, dans le cadre d'une large concertation permettant de ne léser aucune des parties, qu'il s'agisse d'usages ou de milieux. L'Etat veillera surtout à la cohérence et à la légalité des réponses apportées.



“ Il y a onze enjeux qui se complètent, qui sont inter-dépendants. ”

enjeu 1 Atteindre les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau

Les eaux souterraines et les eaux de surface sont concernées par cet enjeu commun à d'autres enjeux.

© Basse-normandie / Agence de l'eau de la Seine-Normandie



L'Orne à Clécy

• Pour les eaux de surface, les objectifs sont ;

→ Améliorer la connaissance de l'état chimique et biologique.

→ Respecter en 2015 les objectifs fixés sur les zones protégées au titre de l'eau ;

→ Ne pas détériorer l'état des eaux de la Baize, du Noireau amont et de l'Orne qui atteignent déjà le bon état chimique et écologique visé par la Directive eau. Ces secteurs doivent faire l'objet d'une attention particulière en vue d'en éviter la dégradation d'ici 2015 ;

→ Atteindre le bon état en 2015 sur le Noireau aval, la Rouvre, la Druance et l'Orne à l'aval de sa confluence avec le Noireau ;

→ Réduire les rejets de micropolluants toxiques tels que les métaux, les pesticides, les hydrocarbures...

L'atteinte des objectifs de la Directive sur l'eau constitue un enjeu fort du territoire du S.A.G.E. Orne moyenne, en terme de restauration de la qualité physico-chimique, biologique et morphologique des masses d'eau. Des objectifs plus ambitieux que ceux de la directive euro-

péenne pourraient être retenus notamment pour les nitrates du fait des problématiques générées sur les usages à l'aval du bassin sur le littoral notamment.

• Pour les eaux souterraines la Directive européenne sur l'eau de 2000 demande à ce que les masses d'eau souterraines répondent au bon état chimique et au bon état quantitatif en 2015. Il y a un risque de ne pas atteindre le bon état chimique à l'échelle du S.A.G.E. Orne moyenne.

enjeu 2 Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

Le bassin versant et ses rivières constituent l'unité de fonctionnement du milieu aquatique. Un milieu qui fonctionne bien participe du maintien d'une ressource en eau de qualité, héberge une vie aquatique diversifiée et autorise une satisfaction durable des usages. A l'échelle du S.A.G.E., la fonctionnalité des cours d'eau est « perturbée à dégradée ». Il est donc nécessaire d'intervenir sur les flux de pollution provenant du bassin versant, la morphologie des cours d'eau, la protection des milieux fonctionnels (zones humides), tout en améliorant la connaissance du fonctionnement de nos rivières.

© DIREN Basse-Normandie



Le Noireau

11 enjeux pour une meilleure gestion

enjeu 3 Préserver le patrimoine naturel des milieux aquatiques pour le maintien de la biodiversité

La préservation des habitats naturels est un enjeu fort du S.A.G.E. Orne moyenne. Celui-ci bénéficie d'un potentiel patrimonial important reconnu d'intérêt européen. Outre le potentiel migrateur, de nombreuses espèces y sont localisées. Le maintien d'espèces remarquables dépend de la qualité et de la

fonctionnalité des cours d'eau qui constituent leur milieu biologique. La présence de petites populations de ces espèces indique, en termes de biodiversité, un potentiel fort mais perturbé.

Il sera nécessaire :
→ d'améliorer et consolider le potentiel migrateur du bas-

sin de l'Orne ;
→ de favoriser le maintien voir la recolonisation par les espèces remarquables ;
→ de connaître et contrôler les espèces susceptibles de proliférer et de déséquilibrer les écosystèmes ;
→ de préserver et restaurer les zones humides d'intérêt patrimonial.



Écrevisse à pattes blanches

© CATER Basses-Normandie

enjeu 4 Gérer les débits des cours d'eau en période d'étiage pour préserver les usages



© CATER Basses-Normandie

Des débits d'étiage très bas sont observés sur la Druance, le Noireau et la Rouvre. Il faudra améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques et des débits réservés mais aussi améliorer la gestion des prélèvements. Une bonne gestion des débits en période d'étiage permet d'équilibrer les prélèvements afin de maintenir au mieux les usages et la qualité du milieu. Elle prévient les situations de crise et prévoit des mesures à mettre en place.

Définition

Etiage : niveau annuel le plus bas atteint par un cours d'eau ou une nappe d'eau souterraine en un point donné.

enjeu 5 Reconquérir la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable

La Directive européenne de 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine a pour objet de définir les normes d'une eau potable provenant du réseau de distribution. Elle fixe également les normes de qualité des eaux brutes souterraines et superficielles prélevées. En cas de dépassement de ces normes d'eau brute, les eaux captées ne peuvent être destinées à la consommation humaine.

Retenue de la Visance eutrophisée



© DDM FN

• Réduire les teneurs en pesticides dans les eaux brutes

Si les eaux souterraines sont peu contaminées (hormis dans le secteur de Thury-Harcourt), les eaux superficielles (Rouvre, Noireau, Visance) présentent une contamination marquée en pesticides.

• Réduire les teneurs en nitrates dans les eaux brutes

en 2004, près de 7% des ouvrages ont dépassé la norme réglementaire des 50 mg/l et près de 17% présentent une concentration en nitrates comprise entre 40 et 50 mg/l. Des actions de lutte contre la contamination des ressources en eau par les nitrates doivent être mises en place sur les bassins d'alimentation de ces ouvrages. Près de la moitié des ouvrages utilisés pour l'ali-

enjeu 6 Sécuriser l'alimentation en eau potable

Afin de garantir l'approvisionnement en eau potable de la population, le premier point essentiel est la protection et la pérennisation des ressources du point de vue qualitatif et quantitatif.

Deux points sont à retenir :

→ Supprimer les dépassements ponctuels des concentrations en pesticides et réduire les concentrations en nitrates dans les eaux distribuées. Les bassins principalement touchés sont le Noireau, l'Orne moyenne et la Rouvre.

→ Sécuriser les systèmes d'alimentation en eau potable
Le service d'alimentation en eau potable gère des éléments de plusieurs ordres : diversité des ressources exploitées ; structure réfléchie du réseau pour faire face aux défaillances ; outils de gestion pour un meilleur suivi ; moyens de maintenance et d'intervention accrus.



Forage d'eau

© CCF 14

mentation en eau potable sont peu ou pas contaminés par les nitrates. Leur protection vis-à-vis de toute contamination doit être assurée.

• Lutter contre l'eutrophisation de la Visance

En période de sécheresse, un développement d'algues pouvant être toxiques lié à la richesse en nutriments du milieu, combiné à des faibles débits et des températures élevées, est constaté de manière marquée sur la retenue de la Visance utilisée à des fins d'alimentation en eau potable. Ce phénomène est plus couramment appelé « eutrophisation ». Ce développement excessif augmente l'aspect trouble des eaux, modifie leur couleur, peut être source d'odeurs nauséabondes et présente des risques sanitaires liés à la toxicité de certaines algues qui prolifèrent et impactent ainsi la faune aquatique et la fabrication d'eau potable.

Définition

Eaux brutes : eaux naturelles prélevées pour l'alimentation en eau potable et n'ayant subi aucun traitement.

enjeu 7 Limiter l'exposition des zones urbaines aux inondations par une gestion globale de bassin

Deux grands types d'inondations sont constatés sur le territoire du S.A.G.E. Orne moyenne : débordements de cours d'eau et ruissellement.

Il faudra donc mettre en place une gestion globale de bassin afin de :

- lutter contre les débordements de cours d'eau et préserver les zones d'expansion des crues ;
- maîtriser les phénomènes de ruissellement.



Débordement de l'Orne à Thury-Harcourt

J. Sabin, Ville de Thury-Harcourt

enjeu 8 Préserver la qualité des eaux pour maintenir les activités économiques



Abreuvement du bétail dans les cours d'eau

© COTER Basses-Normandie

- protéger les élevages des risques sanitaires en bordure de cours d'eau ;
- préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles utilisées par l'industrie.

Limites des risques sanitaires pour les activités de loisirs

enjeu 9



L'Orne

© Base de canoë Kayak de Point d'Orléans

- améliorer la prévention de la leptospirose ;
- limiter les facteurs de contamination sur les secteurs à risque identifiés ;
- viser l'amélioration de la qualité microbiologique des eaux.

Définition

Leptospirose : maladie bactérienne transmissible à l'homme essentiellement par les rongeurs. Elle se maintient facilement dans les eaux douces et les berges boueuses, ce qui favorise la contamination.



enjeu 10 Concilier durablement la pratique de la pêche, du canoë-kayak et la protection des milieux aquatiques

- concilier la pratique de la pêche en eau douce et du nautisme sur l'Orne et le Noireau ;
- garantir la pratique des activités nautiques dans le respect de la diversité des milieux.



© COTER Basses-Normandie

Pêcheur sur l'Orne



La Druance à Condé-sur-Noireau

© COTER Basses-Normandie

enjeu 11

Concilier l'aménagement du territoire avec les potentialités de la ressource et du milieu

- limiter le transfert de la pollution urbaine par temps de pluie ;
- maîtriser les impacts de la production hydro électrique sur le cours principal de l'Orne ;
- supprimer les inondations en zones urbaines et de développement futur ;
- assurer un approvisionnement en eau potable permettant le développement local.



Mars 2005

Etat des lieux grâce à la collecte des informations sur les milieux et les usages

Octobre 2006

Diagnostic. Il a permis de comprendre les relations entre usages et milieux et d'identifier les enjeux.

2007

Tendances d'évolutions. Des scénarios d'évolution en fonction des enjeux sont en cours d'élaboration.

2008

Stratégie et objectifs. Il s'agira de définir une stratégie collective, à décliner en objectifs prioritaires.

2009

Propositions d'actions. Il faudra traduire les objectifs en orientations de gestion (actions)

A partir de 2010

Consultation locale.
→ arrêté préfectoral
→ document du S.A.G.E.
→ mise en œuvre

